

1. *Débitrice:* **IFAL SA**, rue du Stand 35, 1204 **Genève**
2. *Remarques:* affaires et transactions dans le domaine de l'immobilier et des assurances, notamment achat, vente, location, construction et courtage d'immeubles; financement; prise de participations; placement et courtage d'assurances
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
 1. L'état de collocation (réf. n° 1);
 2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
 - vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1).
Pour tout renseignement:
Nadia Accardi/Danièle Gatto, tél. 022 327 73 58
Office des faillites
1227 Carouge
(02634858)